Variété

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **42 (1913)**

Heft 19

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Je dois 180 fr. à un commerçant. Combien dois-je en échange lui livrer de quintaux métriques de pommes de terre à 7 fr. 20 le quintal? Rép. 25 quint.

Un paysan vend 45 stères de bois de chauffage à 6 fr. 50 le stère. Du produit de cette vente, il paie l'intérêt annuel d'un capital de 3,680 fr. à 4 ¾ %. Combien lui reste-t-il? Rép. 117 fr. 70.

Un tas de foin a 12,8 m. de long, 6 ¾ m. de large et 3,2 m. de haut. Le m³ pèse en moyenne 75 kg. et le tas de foin a été vendu 1,814 fr. 40. Quel a été le prix du quint.? Rép. 8 fr. 75. A. PERRIARD.

VARIÉTÉ

Le serment civique des écoliers américains

1. Je ne détruirai aucun arbre, aucun massif de fleurs.
2. Je promets de ne pas cracher sur le parquet d'un wagon, dans les salles d'école ou dans tout autre bâtiment public ni sur les trottoirs.
3. Je m'engage à n'endommager aucun grillage ou aucun édifice.
4. Je ne jetterai jamais du papier ou des détritus dans les lieux publics.
5. J'emploierai toujours un langage courtois.
6. Je protègerai la propriété des autres au même titre que je désirerais qu'on protégeât la mienne.
7. Je promets d'être un citoyen sincère et loyal.

Tout cela est très bien ; il est vivement à souhaiter que les mêmes bonnes dispositions animent nos petits écoliers dès leur entrée en classe ; nous, instituteurs, n'aurions qu'à apprécier les bienfaits de ces heureuses habitudes. Pourtant, une chose essentielle fait défaut dans ce serment civique des écoliers d'Amérique ; vous l'avez tous deviné : c'est la promesse de rendre à son Créateur le culte qui lui est dû.

Tout est vain sans morale et sans l'idée de Dieu. C'est ce que, dans beaucoup de pays, on paraît oublier aujourd'hui.

Alfred BRASEY, *instituteur*.

ÉCHOS DE LA PRESSE

Pour la rédaction française. — « La rédaction française est l'exercice le plus important de l'école primaire », nous affirme M. Blanguernon dans le *Manuel général*. Il sollicite toutes les facultés de l'élève, excite toute sa personnalité. Il l'entraîne à penser, à sentir, à observer, lui ouvre les yeux sur le monde et la vie, l'oblige à interroger son imagination, son cœur, son intelligence, à dégager ses émotions et ses idées, à les classer, à les exprimer sous une forme cohérente et correcte. Le maître peut voir dans les copies « le reflet d'âmes et d'intelligences d'enfants, en route